



## Contrat Santé des Retraités et Préretraités SME

# Les retraités complètement lésés

□ Au 1<sup>er</sup> janvier, les actifs de SME ont adhéré au contrat santé de Safran. Après notre dossier (et comparatif) du précédent n° du Lien Sud, le point sur la situation pour les retraités et préretraités SME.

**C**'est dans les dernières heures de décembre et dans la précipitation que SME a géré le passage au contrat santé SAFRAN.

### Préretraités

Pour les préretraités, c'est le 13 décembre que les premiers ont reçu une info avec offre du contrat safran à la place de Verspieren. La couverture est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, mais nombreux sont ceux qui attendent les cartes.

Pas vraiment le choix, puisque, comme nous l'avons indiqué, l'accord amiante qui prévoit en préretraite le financement de l'employeur, ne continue de s'appliquer qu'avec le contrat Safran. SME prenant à charge le surcoût du contrat, pas de problème... tant que l'on n'est pas en retraite. Ensuite, bonjour le tarif !

### Retraités

Pas prévenus du tout. Certes la direction s'est engagée, par réponse tardive (14.12) aux questions de SUD : « *Chaque retraité va recevoir une proposition de SAFRAN afin de lui laisser la possibilité de rejoindre le régime prévoyance «retraités» SAFRAN* »

Mais, à ce jour : rien. Quand la proposition sera-t-elle faite ? Quels délais aura le retraité pour se retourner ? Silence. La direction a par contre répondu « *qu'aucun financement n'était prévu* » pour amortir le tarif des cotisations des retraités.

Verspieren a lui aussi attendu les derniers jours de 2011 (et pour certains janvier !) pour prévenir ses adhérents retraités que... s'en était fini du tarif SME.

Mais... Je n'ai pas de quoi payer ce tarif de mutuelle...



Alors, il ne faut pas avoir une maladie au dessus de vos moyens !



Une jolie lettre, accompagnée d'une hausse des cotisations de + 70% à + 120% pour les ouvriers/employés, de + 13 % pour les AM et cadres. Passer subitement de 80 € à 157 € ou 200 € par mois : merci du cadeau de Noël !

Un tarif Verspieren à la tête (ou à la localité) du client : le retraité de St Médard paye plus cher que celui de Bergerac !

Et, lorsque la proposition Safran arrivera au retraité, elle sera accompagnée aussi du tarif « retraité » made in safran : 114 € par mois par personne (228 € pour un couple).

A moins de prendre un autre contrat à la couverture en baisse, pas vraiment de choix : d'un côté ce tarif safran très dissuasif, d'un autre plus aucun contrôle sur Verspieren qui fait, et va faire, ce qu'il veut !

### Double peine

En détruisant, sans aucun financement, la chaîne de solidarité qui était l'essence du contrat OBLIGATOIRE, imposé par SME à son personnel, la direction (qu'elle soit sme ou safran ne change rien : ce sont les mêmes !) et Verspieren, courtier pour AGF-ALLIANZ (qui fait ses profits en assurant aussi l'entreprise) lèsent complètement le retraité !

Le retraité a financé par sa cotisation durant son activité ce contrat solidaire avec les retraités de l'époque, et alors qu'il arrive à la retraite à son tour on lui dit "maintenant c'est fini, toi, tu vas payer plein pot", avec un tarif dissuasif... pour des pensions retraites qui sont basses ! La double peine ! Mais à quoi pensent donc ces gens qui nous dirigent ? D'après vous... hein ?